



Ville de
Linselles



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Linselles

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe 2015-991 (promulguée le 7 août 2015 et portant nouvelle organisation territoriale), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'appuyant sur un rapport d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus.

Chaque année, dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif, les administrateurs du C.C.A.S. sont ainsi invités à débattre, à partir du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du prochain budget, sur la base du présent rapport.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre à chacun des membres du CCAS d'échanger et de donner son avis, non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année à venir, en l'occurrence 2026 et faire l'objet d'une délibération spécifique qui en prend acte.

Le rapport d'orientations budgétaires a pour objectifs d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, il précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires en vue du vote du Budget 2026, lequel devra avoir lieu avant le 30 avril 2026

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 présente tout d'abord, le contexte, le bilan 2025 et les perspectives 2026 qui détermineront les priorités financières et budgétaires.

Le projet de budget 2026 présenté a été élaboré avec sincérité et prudence. Comme chaque année, il est précisé que seuls des événements imprévus et d'ampleur significative sont susceptibles d'altérer les prévisions établies.

→ La croissance mondiale

Comme le souligne le Fonds monétaire international, « la stabilité et la trajectoire de l'économie mondiale restent soumises à une profonde incertitude ». 2025 aura été l'année au cours de laquelle les Etats-Unis ont décidé d'augmenter considérablement les droits de douane (février) puis de les abaisser (juillet). A ces tensions commerciales fortes s'ajoutent toujours les risques liés aux conflits géopolitiques actuels.

Il est prévu que la croissance mondiale atteigne 3,2 % en 2025. Elle devrait être de 3,1 % en 2026, avec de fortes disparités selon la typologie des pays.



→ Prévisions de croissance en France et dans la zone euro

Dans ses projections, la Commission européenne a revu à la baisse sa prévision de croissance en 2026 à 1,2% dans la zone euro, compte tenu des tensions commerciales internationales.

Dans le même temps, elle a relevé sa prévision d'inflation pour l'an prochain à 1,9%.

La Commission a par ailleurs légèrement relevé sa prévision d'inflation pour l'année prochaine, à 1,9% contre 1,7% précédemment. Elle resterait ainsi proche des 2%, l'objectif de la BCE, après 2,1% cette année.

Concernant la France, la Commission européenne a revu nettement à la baisse sa prévision pour 2026, sous l'effet des incertitudes politiques et des restrictions budgétaires qui devraient peser sur l'investissement et la consommation.

→ La France confrontée à un défi de crédibilité budgétaire

En 2025, la France fait face à un déficit public élevé, bien supérieur aux critères européens. Selon les dernières données disponibles, le déficit public devrait s'établir autour de 5,4 % du PIB pour l'année 2025, après avoir culminé à plus de 5,8 % en 2024.

Dans le Projet de loi de finances (PLF) initial pour 2025, le Gouvernement envisageait de ramener le déficit à environ 5 % du PIB par un effort budgétaire d'environ 60 milliards d'euros, combinant réduction de dépenses et mesures fiscales, dans le cadre d'une trajectoire visant à atteindre 3 % en 2029.

La dette publique française continue de croître : elle a atteint un niveau record d'environ 117% du PIB en 2025, un des plus élevés de la zone euro.

Du côté des taux d'intérêt, la France emprunte sur les marchés à des conditions plus coûteuses qu'au début de la décennie précédente, en partie à cause de la remontée des taux dans la zone euro et d'une prime de risque plus élevée liée à l'instabilité budgétaire.

Ces taux influencent directement le coût de service de la dette et exercent une pression supplémentaire sur le déficit.

Concernant la notation de la France par les agences de crédit, plusieurs évolutions des marchés : l'agence S&P Global Ratings a abaissé la note souveraine de similaire de Fitch, tandis que Moody's maintient une note autour de Aa3 mais a des risques liés à la trajectoire budgétaire et à l'instabilité politique.

→ France : inflation et croissance

En 2025, l'économie française est marquée par une croissance économique modérée. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE. C'est donc un ralentissement de la croissance par rapport à l'année 2024 qui se profile (pour mémoire, elle était alors de 1,2%).

Cette évolution, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique.

Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération.

En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE.

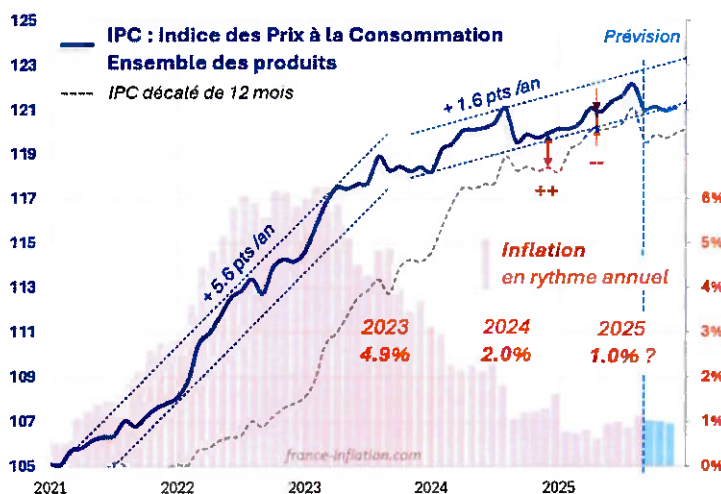
L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%.

La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise.

Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire.

Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

Source : Finances Actives



→ Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 (informations à décembre 2025)

Après le rejet en commission mixte paritaire du projet de loi de finances pour 2026, le 19 décembre 2025, il n'était plus possible pour le Parlement de terminer l'examen et d'adopter définitivement le budget de l'État pour 2026 dans un délai permettant sa promulgation au 31 décembre, au plus tard.

En application de l'article 45 de la loi organique pour les lois de finances (LOLF) continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics de la loi de finances initiale pour 2026.

La loi spéciale contient trois types d'autorisations :

- une autorisation à percevoir les impôts existants, afin de garantir le financement de l'État. Les prélèvements sur les recettes mentionnés à l'article 6 de la LOLF seront également reconduits, y compris le prélèvement sur les recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE) ;
- la reconduction des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, dans les mêmes modalités que celles prévues par la loi spéciale de 2024
- l'autorisation des opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de trésorerie de l'État, afin d'assurer la sécurité des opérations de financement de l'État à compter du 1er janvier 2026.

2 – La situation financière de la Ville de Linselles

Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la Ville de Linselles a conservé une situation financière saine qui lui permettait jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics.

Cette poursuite va se complexifier avec l'annonce de la baisse des dotations qui risque de dégrader nos équilibres financiers. Il convient de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont toutefois désormais très réduites.

3- La situation financière du CCAS de Linselles

La préparation du budget du CCAS s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte contraint pour la Ville, principal financeur du CCAS. Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement seront pour réajustées mais permettront la poursuite des actions déjà menées par le CCAS.

Pour rappel, le budget 2025 du CCAS a intégré des nouvelles missions (santé, seniors et handicap) qui impactent les dépenses à caractère général. Ces dépenses ont pu être absorbées grâce à l'excédent de 2024.

Le CCAS a conservé, comme la ville, une situation financière saine. Néanmoins les évolutions du CCAS sont récentes et nécessitent encore de faire preuve de vigilance dans les projections budgétaires.

Fin 2025, la vente d'une maison appartenant au CCAS va générer un nouvel excédent en 2026.

II LES GRANDES MISSIONS DES CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'action sociale. Il est administré par un conseil d'administration et dispose d'un budget propre.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale décidée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques (Conseil Départemental, CAF, CPAM ...) et privées (associations...) Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CCAS conduit la politique sociale communale telle que décidée par les élus.

Les missions des CCAS sont définies par le code de l'action sociale et des familles. On distingue traditionnellement deux champs d'intervention des CCAS :

Au titre de l'aide sociale légale

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF



Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent des dispositions législatives ou réglementaires.

Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Conseil Départemental pour instruction et décision. Dans ce cadre, il joue un rôle de « pré-instructeur » en assurant une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du demandeur (aide à la constitution du dossier, compilation des pièces justificatives, transmission à l'autorité en charge de la décision d'ouverture du droit).

Les demandes gérées par le CCAS portent essentiellement sur l'hébergement des personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires, les demandes de carte d'invalidité, de stationnement ou la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, l'ASPA (allocation spéciale personnes âgées) et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Par ailleurs, en matière d'obligations légales, le CCAS doit :

- Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune ;
- Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ;
- Conduire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de la commune.

Dans le cadre de l'action sociale extra-légale

Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CCAS conduit la politique sociale communale telle que décidée par les élus.

Ainsi, c'est principalement dans le cadre de l'action sociale dite « facultative » ou extra-légale que s'exprime l'action sociale des communes, le code de l'action sociale ouvrant au CCAS un champ des possibles extrêmement large :

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ;
- Il intervient sous forme d'aides financières, remboursables ou non ;
- Le CCAS peut créer et gérer des établissements et services sociaux et médicosociaux (services d'aide et/ou de soins à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres locaux d'information et de coordination...) ainsi que les établissements et services d'accueil de la petite enfance (multi-accueil, crèches familiales, relais assistantes maternelles...).

Les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources :

- Personnes âgées et/ou handicapées, enfants ;
- Actions auprès des personnes en emploi aux revenus modestes ;
- Accompagnement des familles/ personnes en difficultés financières, personnelles ou d'insertion ;
- Soutien aux personnes sans domicile, que cette situation soit pérenne ou accidentelle (domiciliation, hébergement d'urgence, accompagnement social ...)
- Mesures spécifiques à l'égard des personnes connaissant des difficultés d'écriture et/ou de lecture et/ou d'illectronisme ;

Les CCAS participent également aux différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle : organisation de chantiers d'insertion ou de chantiers école, partenariat avec Pôle Emploi, les missions locales ou maisons de l'emploi, actions de formations spécifiques, aide à la recherche d'emploi, actions conjointes avec les entreprises, etc.

Les CCAS sont aussi engagés dans les dispositifs de lutte contre les exclusions : fonds de solidarité pour le logement, procédure de surendettement, chèque d'accompagnement personnalisé, actions spécifiques pour l'accès à la culture et aux loisirs, etc.

Enfin, les CCAS ont investi largement la dimension « prévention » de leurs missions : une démarche éducative :

- Actions d'éducation à l'hygiène de vie, à la santé et à la nutrition ;
- Actions en matière de santé à destination des personnes âgées (maladies cardio-vasculaires, prévention des chutes...);
- Soutien à la parentalité ;
- Éducation budgétaire, prévention du surendettement.

III LES GRANDES ACTIONS DU CCAS DE LINSELLES EN 2025

• L'ACTION SOCIALE

Dans le cadre des aides légales et facultatives, les demandes les plus courantes portent essentiellement sur l'hébergement des personnes âgées ou handicapées et les obligations alimentaires, l'ASPA (allocation spéciale personnes âgées), l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), les demandes MDPH, la Couverture Santé Solidaire et Invalidité, l'aide au logement, les demandes de FSL et les demandes de retraites... Ce sont 972 rendez-vous réalisés en 2025.

L'accueil social du CCAS répond avant tout à l'objectif de lutte contre le non-recours dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux du Gouvernement.

Les interventions du CCAS de Linselles concernent des personnes vulnérables et en situation de précarité sur la commune. Il intervient en complémentarité des acteurs de l'aide sociale (Conseil Départemental), du logement et de l'hébergement, de la santé, de l'accès aux droits (CPAM, CAF...) et les oriente vers les aides de droit commun.

Dans ce cadre, le CCAS a signé des conventions avec plusieurs institutions (CAF, CPAM, EDF, ILEO, ILEVIA) afin d'améliorer le service au public et les aides apportées).

Il propose aussi de nombreuses permanences (MNS, BUS BLEU, CAD SAV, conciliateur, Mission Locale, CLCV, le Clic Relais Autonomie, la Mutuelle Citoyenne, logement, insertion ...) afin de renforcer le partenariat et favoriser la proximité des services pour les linsellois.

Le CCAS offre également une aide aux linsellois en situation d'impayés pour prévenir les situations de surendettement et les expulsions. Des courriers sont ainsi envoyés pour proposer un accompagnement par les agents d'accueil social.

Pour l'aide alimentaire, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives du territoire (Restos du Cœur, St Vincent de Paul, l'Épicerie Solidaire, le Secours Catholique et Emmaüs) dont il faut souligner leur engagement sans faille pour répondre aux urgences repérées par le CCAS.

Les restos du cœur soutiennent 90 familles (130 personnes) dont 70 familles linselloises. En 2025, ce sont 6000 pains et 260 coquilles achetées par le CCAS qui ont pu être distribuées aux familles accompagnées par les Restos du cœur.

Le CCAS accompagne, en partenariat avec SOLIHA, les personnes dans le cadre du logement d'urgence. Il établit aussi les demandes de domiciliations. En 2025, c'est 4 personnes qui sont domiciliées au CCAS de Linselles (2 sorties, 2 renouvellements et 2 entrées).

A l'heure de la dématérialisation, où toutes les démarches administratives se réalisent via internet, le CCAS propose de l'aide au numérique, en proposant :

- Des outils adaptés à l'accueil pour accompagner les personnes à réaliser aux mêmes démarches administratives simples, financés dans le cadre d'un appel à projet UDCCAS.

- Des permanences réalisées par des bénévoles de l'association Emmaüs Connect dans le cadre de l'inclusion numérique. C'est 148 rendez-vous réalisés pour 27 personnes.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF



En 2025, des temps forts ont été organisés pour faire connaître l'action d'Emmaüs Connect lors de la semaine de la santé, du forum des associations et des semaines bleues.

Le CCAS participe aussi aux actions d'insertion et de retour à l'emploi avec les partenaires Linsellois (Service Jeunesse, PILE, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission locale, Associations d'insertion ...).

• **LE LOGEMENT SOCIAL**

Le service logement est désormais rattaché au CCAS ce qui permet de mieux articuler l'accompagnement social. Il participe aux commissions d'attributions organisées par les principaux bailleurs sociaux.

Le service est aussi référencé Accueil Labelisé, il reçoit les demandeurs de logements sociaux afin d'enregistrer leurs dossiers sur le SNE (Système National d'Enregistrement) et de les informer du suivi de leurs demandes.

Ces rencontres permettent aussi de repérer des personnes en difficultés et de leur proposer un accompagnement social. Le service peut parfois intervenir auprès des bailleurs dans le cadre de la prévention des expulsions. Il peut établir des demandes auprès du Fonds Social pour le logement (FSL).

Un 0,5 ETP est consacré à cette mission, le temps passé pour la mission est de plus en plus important (accueil physique et téléphonique, vérifications et instructions des demandes ; relances pour manque de documents ; inclure les pièces scannées sur le serveur SNE ; conseils et explications aux candidats ; relations avec les bailleurs).

En 2025, c'est 30 % des contacts recensés au CCAS soit plus 12% depuis 2023.

C'est aussi 350 rendez-vous d'accueil labelisé réalisés.

51 nouvelles demandes, 28 renouvellements et 52 modifications en 2025 ont été enregistrés dans le SNE.

On compte ainsi 36 Permanences Logement avec 117 personnes reçues et 61 rendez-vous avec l'élu en charge du logement et le service logement (jeudi de 17h à 18h30 sans rendez-vous et samedi de 11h à 12h30 sur rendez-vous.)

Opérations livrées en 2025 :

FIL DU LIN Rue de la Vignette (site Peadouce) : livraison 2025-2026 – 146 logements dont 73 logements sociaux

RENAISSANCE Rue des Frères Vanrullen : livraison 2025 – Tisserin + CDC Habitat + LMH – 80 logements dont 32 logements sociaux

Rue de la Viscourt – Loginor + 3F Notre Logis – 22 logements dont 11 logements sociaux (livrés)

• **L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES**

Le CCAS est un interlocuteur bien identifié par les seniors linsellois et leurs familles. Il intervient auprès du CLIC relai autonomie Lys Tourcoing, du DAC, des différents organismes de soins et de maintien à domicile, des libéraux... pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible. Le CLIC prend également en charge l'accompagnement des situations complexes à domicile.

Le CCAS a un rôle primordial de veille auprès de la population vieillissante et/ou en situation de handicap, c'est pourquoi il développe un partenariat privilégié sur le territoire. Il gère aussi les demandes de portage des repas à domicile préparés et livrés par un prestataire (API) ainsi que les dossiers de demande de téléassistance (télé alarme). Il gère également les profils PassPass cartes de bus ilevia pour les seniors linsellois non imposables.

Le CCAS accompagne les familles pour les obligations alimentaires et tra
l'hébergement et d'aide-ménagère.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF



Le CCAS propose des actions collectives aux seniors et contribue au repérage des situations d'isolement dans le cadre du registre des personnes vulnérables. Il enregistre les seniors qui le souhaitent dans un fichier seniors afin de mieux communiquer les informations relatives aux animations, colis ...

Le CCAS est aussi moteur de l'animation seniors et des enjeux du bien vieillir. Il a pour objectif majeur de prévenir l'isolement en menant des actions régulièrement. En 2025, un service civique a pris ses fonctions pour participer à ces actions .

BILAN SEMAINES BLEUES 2025 Ce sont 618 participations seniors en 2025 dont 94 participations au Spectacle Cabaret, 60 au Ciné débat « parcours résidentiel », 90 à la Journée à PAIRI DAIZA.

	2024	2025
Téléassistance	17 nouveaux dossiers 108 abonnés	15 nouveaux dossiers 115 abonnés
Repas à domicile à destination des personnes de plus de 65 ans et des personnes malades et/ou en situation de handicap sans limite d'âge	17 nouvelles demandes Une moyenne de 52 Repas par jour (66 personnes servies)	26 nouvelles demandes Une moyenne de 57 Repas par jour (61 personnes servies)
Clic Relais Autonomie Lys Tourcoing*	182 personnes aidées	103 personnes aidées

HANDICAP

Le CCAS accompagne et instruit les demandes de MDPH et d'aide sociale des personnes en situation de handicap. Les nouveautés 2025 :

- Déploiement du dispositif ACCEO pour les sourds et malentendants.
- Déploiement des télécommandes de feux tricolores pour les aveugles et malvoyants .

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

53 personnes sont inscrites au registre des personnes vulnérables.(81 ans en moyenne)

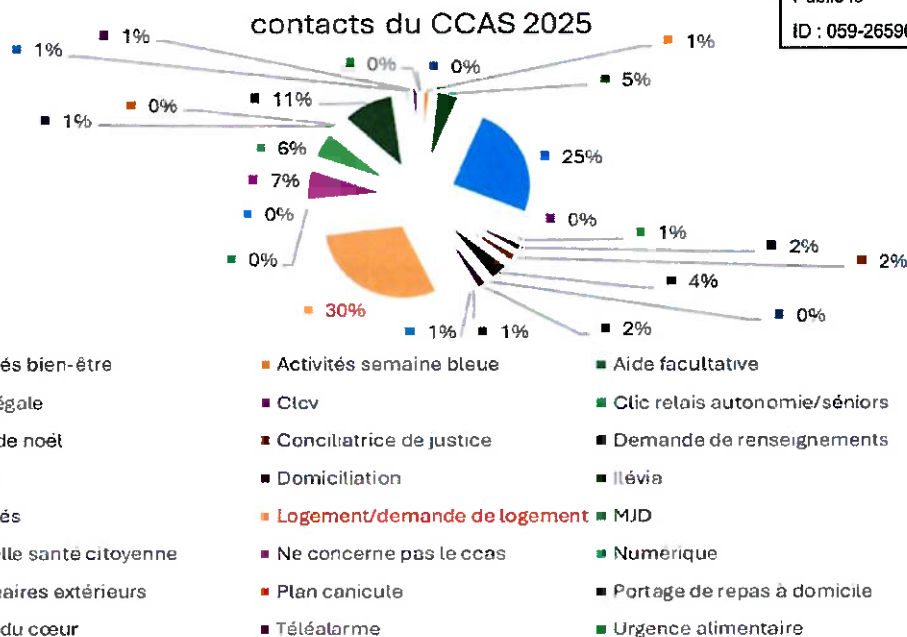
SANTE

En 2025, le CCAS a organisé une semaine complète sur le thème de la santé avec un programme varié (29 activités) qui a permis d'afficher une volonté politique forte sur cette thématique.

La Fête de la vie organisée le samedi, a été un gros succès populaire avec 950 personnes accueillies. C'est aussi une belle mobilisation de tous nos partenaires santé agissant sur Linselles, et la vallée de la Lys comme la CPTS.

En juillet 2025, une convention de partenariat a été signée, elle définit les engagements et les modalités de moyens entre la CPTS Vallée de la Lys, la Ville et son CCAS, afin de mieux collaborer aux enjeux de santé publique du territoire.

Le CCAS propose également une programmation riche d'ateliers bien-être tout au long de l'année (sophrologie, creadiaz memo et mouv, gym douce) à destination de tout public.



Statistiques contact CCAS	
Année 2025	
Activités bien-être	7
Activités semaine bleue	54
Aide facultative	168
Aide légale	915
Clcv	1
Clic relais autonomie/séniors	38
Colis de Noël	61
Conciliatrice de justice	70
Demande de renseignements	142
Divers	7
Domiciliation	76
Ilévia	19
Impayés	19
Logement/demande de logement	1110
MJD	5
Mutuelle santé citoyenne	7
<i>Ne concerne pas le ccas</i>	251
Numerique	220
Partenaires extérieurs	19
Plan canicule	4
Portage de repas à domicile	400
Resto du cœur	33
Téléalarme	44
Urgence alimentaire	6
Total	3173

RAPPORT D'ACTIVITE	20	
Nature	Nombre	Montant
DOSSIERS ET SUIVIS		
Aide sociale à l'hébergement	10	
Obligation alimentaire	5	
Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)	15	
Revenu Social d'Activité (RSA)		
Aides Facultatives		
<i>Sous forme de tickets services</i>	6 paniers	
CAP Alimentation	11 familles	1112,40€
<i>Aides aux restaurants du cœur (130 pains 2 fois par semaine et coquilles)</i>	90 familles	10 000€
<i>Sous forme d'aide financière</i>		
Aide urgence	1 famille	500€
Energie		
Loisirs Jeunesse (ACM)	6 familles	747€
Inscription aux clubs sportifs	1 famille	60€
Chèques eau distribués	3 familles	570€
DOSSIERS ET SUIVIS		
Autres demandes		
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	100	
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	107	
Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)	37	
Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)	38	
Dossiers de surendettement	2	
Dossier de demande de protection pour majeur	0	
Dossier de demande de retraite du régime obligatoire	2	
Election de domicile au CCAS	4	
Nouvelles demandes	2	
Rdv Accompagnement Suivi social	972	
Rdv accueil labellisé logement	350	
Prévention des expulsions	3	
Expulsions prévues (enquête à destination du Juge pour audience)	11	
COURRIERS		
Impayés signalés EDF	68	
Impayés signalés ileo	66	
ORIENTATIONS VERS		
Partenariat Associations Caritatives	2 familles	
Resto du Cœur	33 familles	
Saint Vincent de Paul	3 familles	
Epicerie Solidaire Halluin (personnes inscrites)	7 familles	

IV BILAN BUDGET 2025 ET PROSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2026

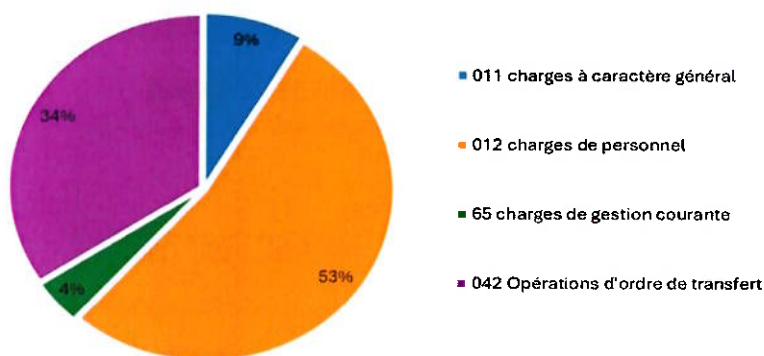
Chiffres en €	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025+DM	Réa estimé 2025	
Fonctionnement					
Dépenses	258 949	190 747.17	333 000	325 190	245 000
011 charges à caractère général	27 314	17 735.49	72 500	27 800	44 500
012 charges de personnel	199 000	164 183.89	230 000	172 200	175 000
65 charges de gestion courante	29 900	6 393.99	25 105.79	13 721	20 000
67 charges exceptionnelles	300	0	300	0	300
042 opérations d'ordre et de transfert	2435	2433.8	5 094.21	111 469	5 200
Recettes	258 949	258 528.75	333 000	336 790	245 000
002 excédent de fonctionnement	31 249	31249.36	64 771.59	64 771	11 600
70 produits des services	0	0	0	0	0
74 dotations participations	225 000	225 000	160 000	160 000	231 000
75 autres produits de gestion courante	1 700	2279.39	3 228.41	5 409	2 400
77 produits exceptionnels	1 000	0	105 000	106 610	0
Investissement					
Dépenses	29 370	16 894	24 500	1 113	24 500
21 immobilisations corporelles	15289.83	5076.16	20 000	1 113	20 000
27 prêts	3 500	0	3 500	0	3 500
20 Concessions et droits similaires	10580	11 818	1 000	0	1 000
Recettes	29 370	29 368.63	24 500	127 374	129 761
001 solde d'exécution de la section d'investissement	23 435	23 434.83	15 905.79	15 905	126 261
27autres immobilisations	3 500	3500	3 500	0	3 500
040 opération d'ordre de transfert de section	2435	2433.8	5 094.21	111 469	5 200

Sans anticiper le vote formalisé du Compte Administratif 2025 qui interviendra le 15/03/2026, le présent document dégage fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 11600 € et en investissement de 11600 €**.

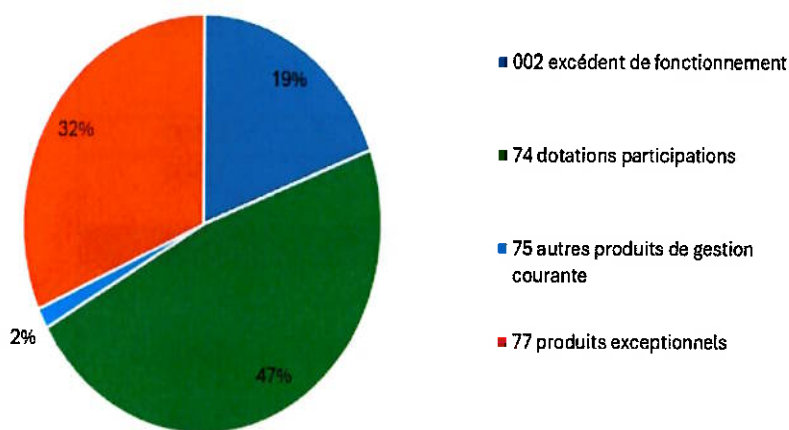
CHIFFRES CLES

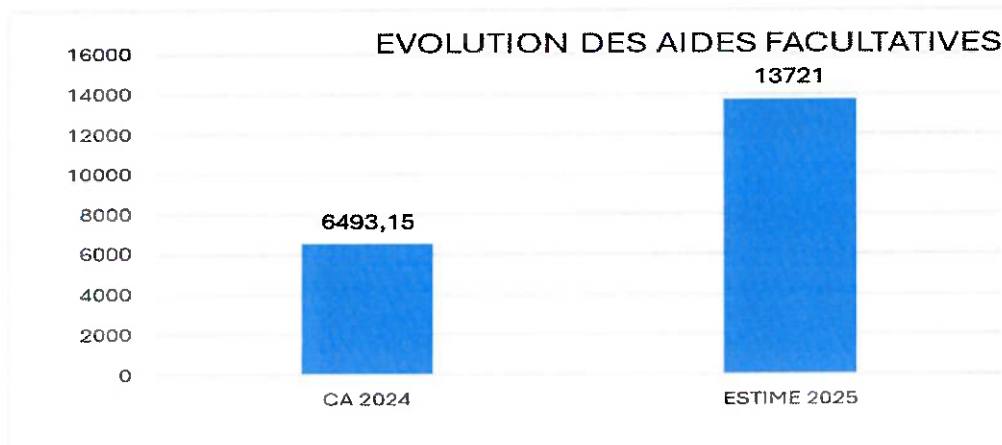
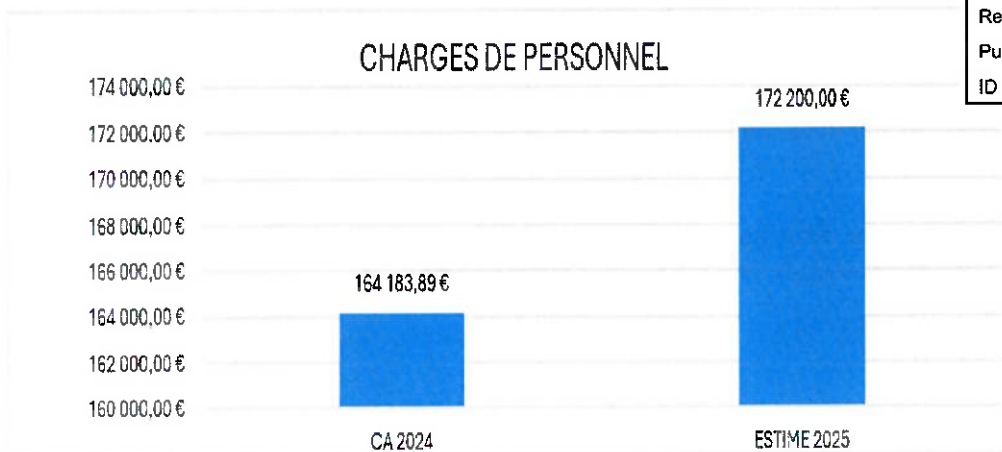
Année	CA 2024	ESTIME 2025
Dépenses en €	190 747,17	325 190
Recettes en €	258 528,75	336 790
Charges de personnel en €	164 183,89	172 200
Total des aides facultatives en €	6 393,99	13 721

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025





PROJECTION DU BUDGET 2026

En 2026, le CCAS renforcera sa mobilisation dans la lutte contre les exclusions, l'isolement et l'assistance aux personnes vulnérables.

Désormais le CCAS a intégré les missions relatives aux personnes âgées, du handicap, de la santé et leurs dépenses. Il pilote ainsi des actions collectives permettant une meilleure prise en compte du handicap, le renforcement du lien intergénérationnel, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la prévention du bien vieillir, le répit des aidants et la promotion de la santé.

En 2026, l'équipe du CCAS reste composée d'une directrice, de 2 agents d'accueil social, d'un chargé de mission santé seniors handicap et d'un jeune en service civique solidarité seniors, son indemnité est à la charge du CCAS. En ce qui concerne le chargé de mission santé handicap en poste actuellement, il reste mis à disposition du CCAS à titre gracieux par la Ville, il n'y aura donc pas d'impact en 2026 sur la masse salariale.

Sous l'autorité de la Directrice du CCAS, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle des politiques en matière de santé, de handicap et de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Un nouveau plan d'actions à destination du public seniors et du public en situation de handicap devra être élaboré dès le début du nouveau mandat.

En 2026, le CCAS démarrera son nouveau projet d'établissement avec la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration et la réalisation d'une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux (à réaliser avant fin décembre 2027).

Le CCAS doit poursuivre ses partenariats et diversifier l'offre à l'attention des recours aux droits.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF

SLOW

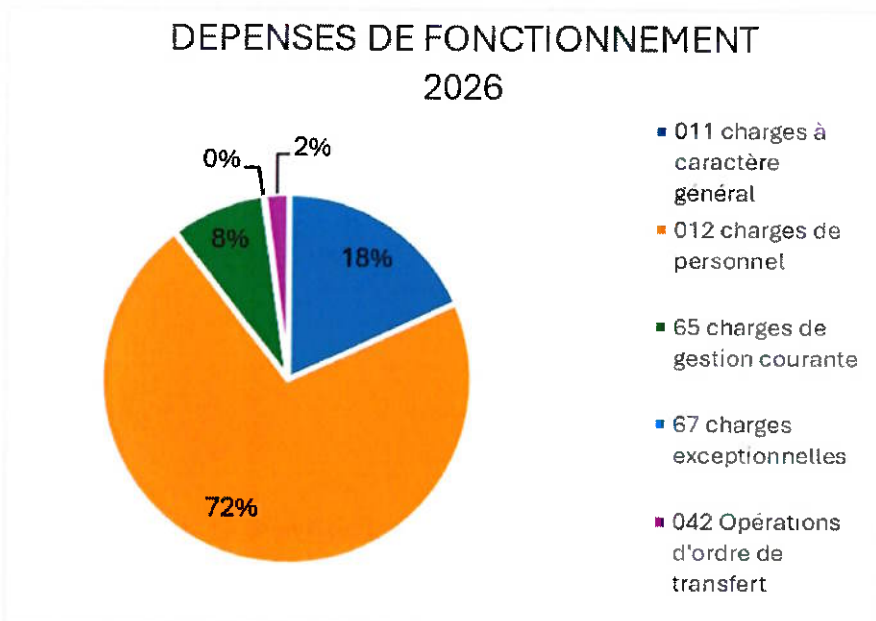
Une étude en lien avec le service finances doit toujours être menée sur la tarification du portage de repas à domicile et les modalités de facturation.

Une attention particulière devra être portée aux outils de communication, notamment le nouveau site internet, afin que les actions mises en place par le CCAS soient mieux connues du plus grand nombre.

- Section de fonctionnement

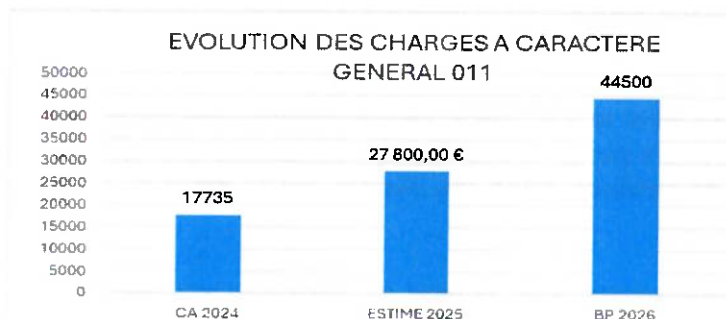
Dépenses 2026

Le budget 2026 du CCAS doit permettre la poursuite des projets en faveur des populations vulnérables et de mener les nouvelles missions concernant les seniors, la santé et le handicap. Les dépenses de fonctionnement seront réajustées mais sans porter préjudice aux actions déjà menées par le CCAS.



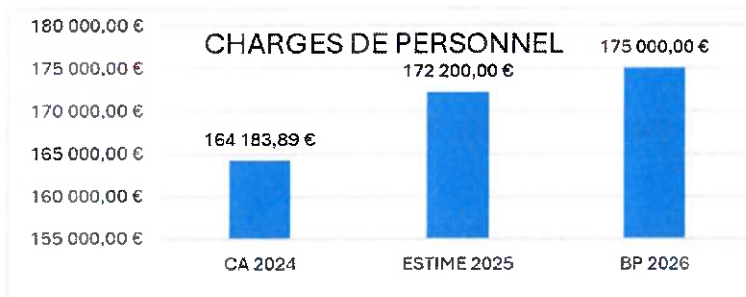
011 Les charges à caractère général

En 2026, les charges à caractère général sont réajustées avec ses nouvelles missions santé seniors handicap à hauteur de 44 500€ soit 18% des dépenses de fonctionnement.



012 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont mécaniquement haussières. En effet, par le seul effet de l'augmentation des cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), elles augmentent chaque année.



Les dépenses 2025 ont été impactées par :

- Le glissement-vieillesse-technicité (GVT) qui désigne l'évolution de la masse salariale d'une administration publique liée au vieillissement et à l'avancement de la carrière des agents ;
- L'augmentation du taux des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points passant de 31,65% à 34,65% ;
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} novembre 2024 ;
- La participation à la Prévoyance Santé (obligatoire à compter du 1er janvier 2025) pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité.
- Le remplacement d'un agent d'accueil social en longue maladie par un agent contractuel de janvier à mai .

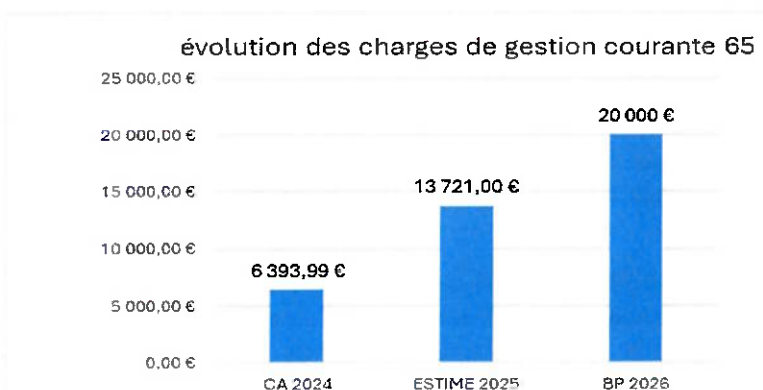
La gestion des dépenses de personnel a été menée tout en veillant à maintenir la qualité de vie au travail des agents, voire même à l'améliorer (avancements de grades, promotion interne, revalorisations salariales, achat d'équipements adaptés à la pénibilité, mise en place du télétravail...).

L'exercice 2026 sera encore impacté par :

- Le glissement-vieillesse-technicité (GVT) ;
- Une nouvelle augmentation du taux des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points passant de 34,65% à 37,65% ;
- L'augmentation du SMIC de 1,18% intervenue au 1^{er} janvier 2025 ;
- La participation de la collectivité à la mutuelle des agents.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prévoir pour l'exercice 2026 un montant supérieur au réalisé 2025.

065 Les charges de gestion courante (reflet des aides facultatives)



Les dépenses de gestion courante 2025 montrent une augmentation des aides f
mesurer l'impact du contexte de tensions géopolitiques et d'inflation, sur les beso

Le règlement des aides facultatives a été travaillé lors des commissions permanentes, il a été finalisé en 2025. Si le reste pour vivre a été réévalué, l'augmentation des aides est d'avantage liée aux ruptures de droits .

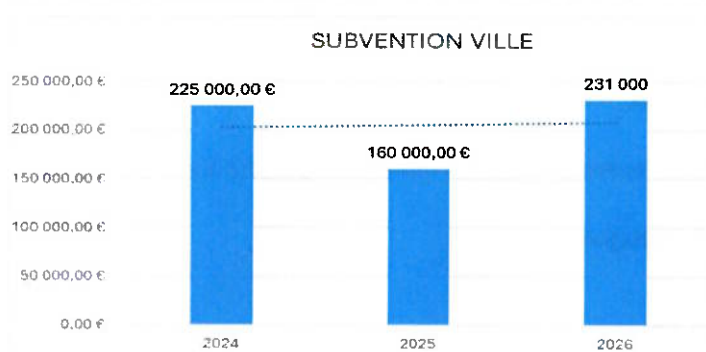
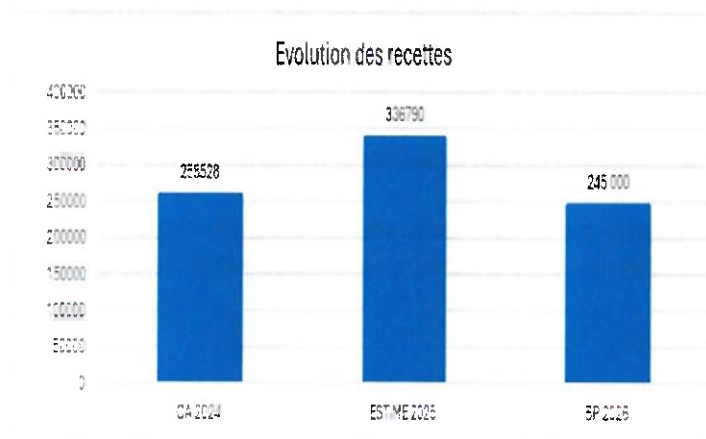
La hausse des prix impacte aussi le CCAS dans le cadre des aides facultatives (l'achat de pains et coquilles pour les restos du cœur).

En 2026, il semble néanmoins pertinent de réajuster les dépenses d'aides à la hauteur de 20 000€. Aucune association n'a présenté de demande de subvention au CCAS.

En ce qui concerne les dépenses de charge exceptionnelles et d'opérations d'ordre et de transfert, elles sont évaluées à 5200€.

Recettes 2026

Rappelons que la principale recette du CCAS provient de la subvention accordée par la Ville. Les dons (particuliers et associations) et les recettes liées au patrimoine du CCAS (baux ruraux et droits de chasse) la complètent.



Lors du BP 2025, l'excédent cumulé de 64 771 €, ainsi que la mise en vente d'un immeuble et d'un terrain appartenant au CCAS, ont augmenté les recettes prévisionnelles. Cela a conduit la Ville à prévoir une subvention de 80 000 €.

Il convient de rappeler que la maison avait été évaluée à 145 000 € par les Domaines lors de l'élaboration du BP 2025. Faute d'acquéreurs, le CCAS a dû demander une réévaluation du bien auprès des Domaines. Dans ce contexte, la vente a été retardée et finalement conclue à 105 000 €. La subvention initiale de 80 000 € s'est révélée

insuffisante et a nécessité une Délibération Modificative de 80 000 €, portant sur 160 000€ en 2025. La subvention ville 2026 est estimée à 231 000€ ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

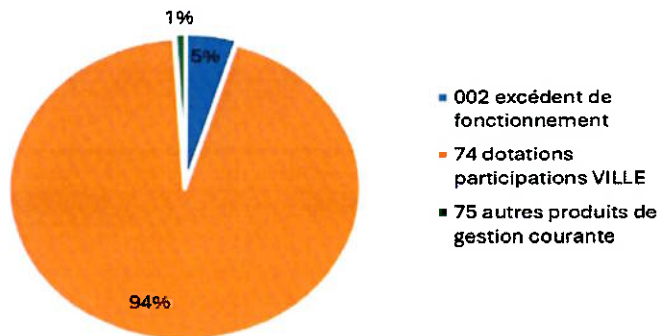
SLO

ID : 059-265903526-20260309-2026_03_2-BF

Fin 2025, la vente du bien ainsi que celle d'un terrain ont été réalisées, générant une nouvelle recette d'investissement. Un report de l'excédent d'investissement pourrait réajuster la subvention Ville après validation de l'excédent d'investissement au compte administratif 2025 et la demande à titre dérogatoire de report d'une partie de celui-ci.

Les dons (particuliers et associations) ainsi que les recettes liées au patrimoine du CCAS (baux ruraux et droits de chasse) complètent ces ressources à hauteur de 2 400 €. Le CCAS reste engagé dans une dynamique de recherche de subventions visant à consolider les activités existantes et à en développer de nouvelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026



- La section d'investissement

Dépenses 2026

Le CCAS a toujours pour projet l'achat d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante pour permettre un espace numérique autonome aux usagers du CCAS.

Recettes 2026

A titre exceptionnel la vente d'un bien et d'un terrain du CCAS engendre un report d'excédentaire de 126 261€ qui sera reporté en 2026.

Ce report permettra de réajuster la subvention Ville après la validation de l'excédent d'investissement au compte administratif 2025 et la demande à titre dérogatoire de report d'une partie de celui-ci.

BUDGET PREVISIONNEL 2026**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chap.	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	44 500 €
012	Charges de personnel	175 000.00 €
065	Autres charges de gestion courante	20 000€
67	Charges Exceptionnelles	300 €
042	Opérations d'ordre de transfert	5200 €
Total des dépenses		245 000 €

RECETTES

Chap.	Libellés	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €
74	Dotations, subventions et participations	231 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 400.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00€
002	Résultat reporté	11 600€
Total des recettes		245 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chap.	Libellés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	131 461 €
27	Autres immobilisations financières	3 500 €
Total des dépenses		134 961 €

RECETTES

Chap.	Libellés	Montants
27	Autres immobilisations financières	3 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 200 €
001	Solde d'exécution positif reporté	126 261 €
Total des recettes		134 961 €